

S O M M A I R E

* * *

1. EMPLOI	2
1.1. Effectifs	2
1.2. Travailleurs extérieurs	9
1.3. Embauches	10
1.4. Départs	11
1.5. Chômage	13
1.6. Travailleurs handicapés	14
1.7. Absentéisme	14
2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES	17
2.1. Montant des rémunérations brutes	17
2.2. Hiérarchie des rémunérations	20
2.3. Mode de calcul des rémunérations	21
2.4. Charges accessoires	21
3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE	22
3.1. Accidents de travail et de trajet	22
3.2. Répartition des accidents par éléments matériels	25
3.3. Maladies professionnelles	27
3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail	27
3.5. Dépenses en matière de sécurité	28
4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL	30
4.1. Durée et aménagement du temps de travail	30
4.2. Organisation et contenu du travail	31
4.3. Conditions physiques de travail	32
4.4. Transformation de l'organisation du travail	33
4.5. Médecine du travail	34
4.6. Travailleurs inaptes	34
5. FORMATION	35
5.1. Formation professionnelle continue	35
5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :	35
5.3. Congés formation	36
5.4. Alternance	37
6. relations professionnelles	38
6.1. Représentants du personnel	38
6.2. Information et communication	40
7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE	41
7.1. Œuvres sociales	41

1. EMPLOI

1.1. Effectifs

1.1.1. Effectif total au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2014	339	3	342	531	62	593	128	44	172	998	109	1 107 *
31/12/2015	329	5	334	487	61	548	98	45	143	914	111	1 025 *
31/12/2016	329	3	332	447	59	506	71	35	106	847	97	944 *

* Les personnes radiées le 31-12 de l'année considérée figurent dans cet effectif.

1.1.2. Effectif permanent au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2014	306	3	309	469	59	528	98	35	133	873	97	970
31/12/2015	297	5	301	449	59	508	72	29	101	818	93	911
31/12/2016	297	2	299	431	59	490	71	28	99	799	89	888

L'effectif permanent : ce sont les titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée, à temps plein, inscrits à l'effectif pendant toute l'année considérée.

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (y compris les contrats en Alternance) au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2014	2	0	2	52	1	53	33	10	43	87	11	98
31/12/2015	1	0	1	22	2	24	10	8	18	33	10	43
31/12/2016	3	0	3	3	0	3	0	7	7	6	7	13

1.1.4. Effectif mensuel moyen au :

	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			Total		
	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total	Toulouse	Gimont	Total
31/12/2014	343	4	347	536	61	597	134	51	185	1013	116	1 129
31/12/2015	333	3	336	511	62	573	113	45	158	957	110	1 067
31/12/2016	329	4	333	468	60	528	84	43	127	881	107	988

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif au :

	Ingénieurs et Cadres						E.T.A.M						Ouvriers						Total					
	Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total		Toulouse		Gimont		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
31/12/2014	272	67	3	0	275	67	463	68	58	4	521	72	120	8	42	2	162	10	855	143	103	6	958	149
31/12/2015	261	68	4	1	265	69	433	54	57	4	490	58	93	5	42	3	135	8	787	127	103	8	890	135
31/12/2016	266	63	3	0	269	63	402	45	55	4	457	49	70	1	33	2	103	3	738	109	91	6	829	115

1.1.6. Répartition par tranche d'âge de l'effectif inscrit au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16
20 ans et moins	0	0	0	8	2	0	3	0	0	11	2	0
de 21 à 25 ans	8	0	1	34	19	4	15	6	1	57	25	6
de 26 à 30 ans	25	29	26	16	11	7	27	25	15	68	65	48
de 31 à 35 ans	50	46	29	84	70	53	43	29	20	177	145	102
de 36 à 40 ans	68	57	59	87	83	75	30	31	22	185	171	156
de 41 à 45 ans	36	46	55	91	83	78	25	19	23	152	148	156
de 46 à 50 ans	68	62	53	135	123	115	17	16	13	220	201	181
de 51 à 55 ans	58	62	67	82	97	104	7	12	7	147	171	178
de 56 à 60 ans	25	27	35	51	56	66	4	3	4	80	86	105
Plus de 60 ans	4	5	7	5	4	4	1	2	1	10	11	12
TOTAL	342	334	332	593	548	506	172	143	106	1 107	1 025	944

Les moyennes des âges par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2014	43, 1 ans	43 ans	42, 2 ans	42, 9 ans
au 31/12/2015	43, 9 ans	44, 5 ans	41, 5 ans	43, 9 ans
au 31/12/2016	44, 9 ans	46, 2 ans	40, 1 ans	45 ans

1.1.7. Répartition de l'effectif selon l'ancienneté au :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16
moins d'un an	11	8	7	31	5	0	20	17	1	62	30	8
de 1 à 5 ans	70	72	64	58	60	34	62	37	33	190	169	131
de 6 à 10 ans	83	69	40	115	82	40	54	41	26	252	192	106
de 11 à 15 ans	61	63	75	150	116	147	31	40	38	242	219	260
de 16 à 20 ans	18	26	48	56	111	123	2	5	6	76	142	177
de 21 à 25 ans	40	31	23	82	51	26	2	2	2	124	84	51
de 26 à 30 ans	45	43	41	59	62	67	1	1	0	105	106	108
de 31 à 35 ans	14	21	32	27	42	51	0	0	0	41	63	83
de 36 à 40 ans	0	1	2	15	19	16	0	0	0	15	20	18
de 41 à 45 ans	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
de 46 à 48 ans	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	342	334	332	593	548	506	172	143	106	1 107	1 025	944

Les moyennes des anciennetés par catégorie, sont les suivantes :

au 31/12/2014	13, 6 ans	15, 6 ans	6, 6 ans	13, 6 ans
au 31/12/2015	14, 3 ans	17 ans	7, 9 ans	14, 8 ans
au 31/12/2016	15, 5 ans	18, 4 ans	9 ans	16, 3 ans

1.1.8. Répartition de l'effectif total selon la nationalité :

EFFECTIF AU	Ingénieurs et Cadres			E.T.A.M.			Ouvriers			TOTAL		
	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16	31-déc 14	31-déc 15	31-déc 16
Français	339	331	330	587	543	502	170	142	106	1 096	1 016	938
Autres nationalités	3	3	2	6	5	4	2	1	0	11	9	6 *
TOTAL	342	334	332	593	548	506	172	143	106	1 107	1 025	944

* Autres nationalités :

- Belge
- Brésilienne
- Chinoise
- Espagnole
- Laotienne

1.1.9. Répartition de l'effectif total selon une structure de qualification détaillée :

1.1.9.1. Ingénieurs et cadres :

Effectif	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016
I.C. Pos. III C	8	10	10
I.C. Pos. III B - C.E.	17	13	14
I.C. Pos. III B	26	27	32
I.C. Pos. III A	79	77	75
I.C. Pos. II	201	199	197
I.C. Pos. I	11	8	4
TOTAL	342	334	332

1.1.9.2. E.T.A.M. :

EFFECTIF AU	Agents Administratifs			Techniciens			Agents de Maîtrise			TOTAL		
	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc	31 déc
	14	15	16	14	15	16	14	15	16	14	15	16
Niveau I	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveau II	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Niveau III	3	2	1	10	7	4	-	-	-	13	9	5
Niveau IV	16	13	13	256	233	203	-	-	-	272	246	216
Niveau V	20	18	17	272	260	253	16	15	15	308	293	285
TOTAL	39	33	31	538	500	460	16	15	15	593	548	506

1.1.9.3. Ouvriers :

Effectif au	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016
Niveau III Ech. 2 (AF 3)	76	76	68
Niveau II Ech. 3 (AF 2)	66	43	33
Niveau II Ech. 1 (AF 1)	30	24	5
Niveau I Ech. 2 (AFS)	0	0	0
TOTAL	172	143	106

1.2. Travailleurs extérieurs

1.2.1. *Nombre de stagiaires* :

2014	150
2015	167
2016	140

1.2.2. *Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires* :

2014	160
2015	75
2016	86

1.2.3. *Durée moyenne des contrats de travail temporaire* ^(*) :

2014	210 jours
2015	140 jours
2016	184 jours

(*) Il s'agit de jours calendaires

1.3. Embauches

1.3.1. Nombre d'embauches par contrats à durée indéterminée en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	17	6	0	23
2015	14	1	0	15
2016	10	0	0	10

1.3.2. Nombre d'embauches par contrats à durée déterminée en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	3	40 ⁽¹⁾	32 ⁽²⁾	75
2015	3	16 ⁽³⁾	36 ⁽⁴⁾	55
2016	7	1 ⁽⁵⁾	7 ⁽⁶⁾	15

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs saisonniers :

2014	Néant
2015	Néant
2016	Néant

⁽¹⁾ dont 13 CDD, 20 contrats de professionnalisation et 7 contrats d'apprentissage

⁽²⁾ dont 30 CDD et 2 contrats d'apprentissage

⁽³⁾ dont 16 CDD

⁽⁴⁾ dont 36 CDD

⁽⁵⁾ dont 1 CDD

⁽⁶⁾ dont 7 CDD

1.4. Départs

1.4.1. Total des départs (*) en :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	28	59	28	115
2015	27	61	64	152
2016	29	52	25	106

(*) Salariés radiés de l'effectif (non compris les salariés mutés dans un autre établissement)

1.4.2. Nombre de démissions :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	8	8	2	18
2015	8	6	6	20
2016	14	12	5	31

1.4.3. Nombre de licenciements pour cause économique :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	0	0	0	0
2015	0	0	0	0
2016	0	0	0	0

1.4.4. Nombre de licenciements pour d'autres causes :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	4	0	1	5
2015	0	2	2	4
2016	1	1	1	3

1.4.5. Fins de contrats à durée déterminée :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	5	43	22	70
2015	4	39	55	98
2016	5	20	17	42

1.4.6. Départs au cours de la période d'essai :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	1	0	0	1
2015	1	0	0	1
2016	0	0	0	0

1.4.7. Mutations dans un autre établissement :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	3	4	2	9
2015	2	2	1	5
2016	2	1	1	4

1.4.8. Mutations dans une autre société du Groupe LATECOERE :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	6	0	0	6
2015	4	0	0	4
2016	2	2	0	4

1.4.9. Départs en retraite ou en préretraite :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	2	6	1	9
2015	0	10	0	10
2016	2	13	0	15

1.4.10. Décès :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	0	1	0	1
2015	0	1	0	1
2016	0	0	0	0

1.4.11. Départs à la suite de maladie au-delà de 2 ans :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	0	0	0	0
2015	0	0	0	0
2016	0	0	0	0

1.4.12. Autres

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	2	1	2	5 ⁽¹⁾
2015	6	3	1	10 ⁽²⁾
2016	5	4	2	11 ⁽³⁾

1.5. Chômage

1.5.1. Nombre de salariés mis en chômage partiel en :

2014	0
2015	0
2016	0

1.5.2. Nombre total d'heures de chômage partiel (indemnisées ou non) en :

2014	0
2015	0
2016	0

⁽¹⁾ dont 3 ruptures conventionnelles, 2 ruptures anticipées de CDD (initiative salarié)

⁽²⁾ dont 10 ruptures conventionnelles

⁽³⁾ dont 7 ruptures conventionnelles, 3 ruptures anticipées de CDD, 1 Fin de mandat

1.6. Travailleurs handicapés

1.6.1. Nombre de travailleurs handicapés au titre de la loi du 11/02/2005 :

Nombre de salariés et intérimaires pris en compte au titre de la déclaration obligatoire de travailleurs handicapés

Effectif au titre de l'année :	Accidentés du travail	Accidentés du travail (accidents intervenus dans l'entreprise)	Autres *	Total
2014	3	5	46	54
2015	2	5	42	49
2016	2	5	47	54

* Reconnaissance attribuée par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées, invalides pensionnés.

1.7. Absentéisme

1.7.1. Nombre de journées d'absence ----- Nombre de journées théoriques travaillées

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	$\frac{1\ 575}{75\ 646} = 2,08\ %$	$\frac{3\ 570}{132\ 534} = 2,69\ %$	$\frac{1\ 376}{41\ 070} = 3,35\ %$	$\frac{6\ 521}{249\ 250} = 2,62\ %$
2015	$\frac{2\ 047}{73\ 248} = 2,79\ %$	$\frac{4\ 517}{128\ 352} = 3,51\ %$	$\frac{1\ 938}{35\ 392} = 5,48\ %$	$\frac{8\ 502}{236\ 992} = 3,59\ %$
2016	$\frac{1\ 974}{72\ 594} = 2,72\ %$	$\frac{4\ 977}{118\ 800} = 4,19\ %$	$\frac{2\ 089}{28\ 575} = 7,31\ %$	$\frac{9\ 040}{219\ 969} = 4,11\ %$

Les journées d'absence ont été calculées sur la base d'absences ouvrées, **hors absences de longue durée**

1.7.2. Nombre de journées d'absence pour maladie (y compris les absences de longue durée) :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2014	872	4 099	2 413	7 384
2015	938	3 810	1 507	6 255
2016	1 081	4 826	2 192	8 098

1.7.3. Nombre de journées d'absence pour accident de travail et de trajet :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2014	9	537	76	622
2015	43	463	142	648
2016	15	135	405	555

1.7.4. Nombre de journées d'absence pour maternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2014	499	77	0	576
2015	568	67	0	635
2016	380	230	0	610

1.7.5. Nombre de journées d'absence pour paternité :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2014	58	164	43	265
2015	105	122	43	270
2016	76	169	18	263

1.7.6. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés ⁽¹⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2014	204	436	146	786
2015	266	476	124	866
2016	279	530	110	919

1.7.7. Nombre de jours d'absence imputables à d'autres causes ⁽²⁾ :

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M	Ouvriers	Total
2014	1 511	977	263	2 751
2015	501	910	288	1 699
2016	643	530	126	1 299

(1) Il s'agit de congés pour événements familiaux, pour enfants malades ou handicapé, pour révision examen, pour réserve militaire, au titre du handicap reconnu MDPH et accord d'entreprise « Dons de jours ».

(2) Il s'agit de congés sans solde, congés sabbatique, congés parentaux, congés pour création d'entreprise, congés individuel de formation, et tout autre congé soumis à autorisation préalable de l'employeur

2. REMUNERATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations brutes

2.1.1. Masse salariale annuelle totale (€)

Effectif mensuel moyen

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2014	21596338	62237	21184241	38170	5702865	31334	667555	14835	49150999	43535
	347		555		182		45		1129	
2015	20876808	62133	20594864	38139	4887990	31134	546830	16083	46906491	43961
	336		540		157		34		1067	
2016	22617431	67920	19948195	38734	3653423	28767	219819	16909	46438869	47003
	333		515		127		13		988	

2.1.2. Rémunération moyenne du mois de décembre hors prime à périodicité non mensuelle :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers		Alternance		Total	
2014	1628731	4762	1666237	3024	448471	2638	50760	1154	3794199	3427
	342		551		170		44		1107	
2015	1516721	4541	1547014	2919	387655	2711	21400	1189	3472790	3388
	334		530		143		18		1025	
2015	1517160	4570	1475319	2927	229878	2169	2386	1193	3224742	3416
	332		504		106		2		944	

2.1.3. Grille des rémunérations :

2.1.3.1. Barème des appointements minima forfaitaires du personnel "cadre" en vigueur au 31 décembre 2016 :

	Indice Hiérarchique	Montant de la référence mensuelle de Gestion au 31/12/2016
1/- POSITION I		
21 ans	60	
22 ans	68	
23 ans	76	
1 an d'expérience	84	2 508 €
2 ans d'expérience	92	2 746 €
3 ans d'expérience	100	2 985 €
2/- POSITION II	100	3 224 €
Après 3 ans en position II	108	3 224 €
Après 6 ans en position II	114	3 403 €
Après 9 ans en position II	120	3 582 €
Après 12 ans en position II	125	3 731 €
Après 15 ans en position II	130	3 880 €
Après 18 ans en position II	135	4 030 €
3/ - POSITION III		
III A	135	4 030 €
III B	180	5 373 €
III B CE	210	6 510 €
III C	240	7 439 €

2.1.3.2. Barème des appointements minima du personnel E.T.A.M. en vigueur au 31 décembre 2016 :

Niveaux	Echelons	Coefficients	Appointements minimaux hiérarchiques - base 35 h - pour un horaire affiché de 35 h
	3 exceptionnel	400	2 660 €
5	3	365	2 427 €
	2	335	2 228 €
	1	305	2 028 €
	3	285	1 895 €
4	2	270	1 796 €
	1	255	1 700 €
	3	240	1 700 €
3	2	225	1 700 €
	1	215	1 700 €
	3	190	1 700 €

La valeur du point servant de base au calcul de ces appointements est de : **6,65 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

La valeur du point servant de base au calcul de la prime d'ancienneté est de : **6,85 €** pour un horaire affiché de 35 h en moyenne annuelle.

2.1.3.3. Barème des appointements minima hiérarchiques (base 35 heures) du personnel ouvrier en vigueur au 31/12/2016 :

Qualification	Position	Coefficient	Appointements base 35 h pour un horaire affiché de 35 h
A.F. 1	N.II Ech 1	190	1 700 €
A.F. 2	N.II Ech 3	215	1 700 €
A.F. 3	N III Ech 2	240	1 700 €

2.1.3.4. La rémunération mensuelle minimale (salaire plancher) était :

Au 31 Décembre 2014 de 1 660 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2015 de 1 675 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

Au 31 Décembre 2016 de 1 700 € base 35 heures pour un horaire affiché de 35 heures en moyenne annuelle

2.2. Hiérarchie des rémunérations

2.2.1. *Rapport entre la moyenne des rémunérations (*) des ingénieurs et cadres y compris cadres supérieurs et dirigeants et la moyenne des rémunérations des ouvriers (€) :*

2014	62 237	= 1,99
	31 334	
2015	62 133	= 2,00
	31 134	
2016	67 920	= 2,36
	28 767	

(*) Rémunérations brutes annuelles

2.3. Mode de calcul des rémunérations

2.3.1. Pourcentage des ouvriers dont le salaire dépend en tout ou partie du rendement :

(Il s'agit de personnel ouvrier auquel le boni est attribué à titre individuel)

2014	0
2015	0
2016	0

2.3.2. Pourcentage des ouvriers payés au mois sur la base de l'horaire affiché :

100 %

2.4. Charges accessoires

2.4.1. Ne concerne pas l'Entreprise

2.4.2. Montant des versements effectués à des Entreprises extérieures pour mise à la disposition de personnel :

➤ Entreprise de travail temporaire :

En 2014	8 473 470 €
En 2015	3 936 518 €
En 2016	4 052 593 €

➤ Autres entreprises (prestataires de services, but non lucratif)

En 2014	6 203 013 €
En 2015	4 223 073 €
En 2016	2 563 032 €

3. CONDITIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE

Personnel concerné : Salariés LATECOERE

3.1. Accidents de travail et de trajet

3.1.1. Taux de fréquence des accidents de travail :

➤ Nombre d'accidents avec arrêt (hors accidents de trajet)

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	1	12	14	27
2015	1	11	18	30
2016	2	4	23	29

$$\frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 10^6}{\text{Nombre d'heures travaillées}} =$$

2014	2015	2016
$\frac{27 \times 1\,000\,000}{1\,726\,053} = 15,64$	$\frac{30 \times 1\,000\,000}{1\,610\,882} = 18,73$	$\frac{29 \times 1\,000\,000}{1\,500\,916} = 19,32$

3.1.2. Taux de gravité des accidents de travail :

➤ Nombre de journées perdues

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	15	678	171	864
2015	47	531	420	998
2016	11	96	737	844

Nombre de journées perdues x 1 000

Nombre d'heures travaillées

2014	2015	2016
$\frac{864 \times 1\,000}{1\,726\,053} = 0,50$	$\frac{998 \times 1\,000}{1\,601\,882} = 0,62$	$\frac{\mathbf{844 \times 1\,000}}{\mathbf{1\,500\,916}} = \mathbf{0,56}$

3.1.3. Nombre d'incapacités permanentes (partielles et totales notifiées à l'entreprise au cours de l'année considérée) :

2014	0
2015	2
2016	0

3.1.4. Nombre d'accidents mortels :

	<u>de travail</u>	<u>de trajet</u>
2014	0	0
2015	0	0
2016	0	0

3.1.5. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail :

2014	1
2015	4
2016	6

3.1.6. Nombre d'accidents dont est victime le personnel temporaire ou de prestation de services dans l'entreprise :

2014	24
2015	24
2016	9

3.1.7. Taux et montant de la cotisation Sécurité Sociale (accidents du travail) :

	TOULOUSE		GIMONT	
	Taux	Montant	Taux	Montant
2014	1,28 %	564 555 €	1,78 %	69 576 €
2015	1,30 %	553 243 €	2,78 %	101 648 €
2016	1,11 %	470 512 €	3,21 %	116 579 €

3.2. Répartition des accidents par éléments matériels

Personnel concerné : tout intervenant sur site

2014	61
2015	69
2016	38

3.2.1. Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves (codes 32 à 40) :

2014	1
2015	1
2016	0

3.2.2. Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation (code 02) :

2014	9
2015	6
2016	4

3.2.3. Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux liés aux risques ci-dessus (codes 09 à 30) :

2014	3
2015	4
2016	1

3.2.4. Nombre d'accidents de circulation - manutention – stockage : (codes 01. 03. 04 et 06. 07. 08)

2014	40
2015	50
2016	9

3.2.5. Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel (code 05) :

2014	6
2015	3
2016	1

3.2.6. Autres cas :

2014	2
2015	5
2016	23

3.3. Maladies professionnelles

3.3.1. Nombre et dénomination des maladies professionnelles déclarées à la Sécurité Sociale au cours de l'année :

2014	2 (1 N° 57 B / 1 N° 57 C)
2015	1 (N° 57 B)
2016	0

3.3.2. Nombre et salariés atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci :

2014	0
2015	2 (N° 57 C)
2016	0

3.3.3. Nombre de déclarations par l'employeur de procédés de travail susceptibles de provoquer des maladies professionnelles :

2014	Néant
2015	Néant
2016	Néant

3.4. Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail

	Nombre de réunions	Visite d'atelier dans le cadre du C.H.S.C.T.
2014	9	11
2015	19	10
2016	25	8

3.5. Dépenses en matière de sécurité

3.5.1. Effectif formé à la sécurité :

	2014	2015	2016
- Formation de secouriste du travail	16	16	-
- Recyclage de secouriste du travail et de la protection civile	45	107	63
- Pontiers	39	18	30
- Recyclage Pontiers	-	19	61
- Sensibilisation Sécurité Pontiers	-	97	95
- Caristes	2	7	-
-Recyclage Caristes			6
-Sensibilisation Sécurité Cariste			5
- Conducteur Nacelles	-	6	2
- Sensibilisation Nacelles	-	12	
-Recyclage Conduite Nacelles			4
- Pompiers 1 ^{ère} intervention	-	121	183
- Chef intervention Pompiers	-	-	1
- Pompier 2 ^{ème} intervention	13	-	-
- Port du harnais et travail en hauteur	-	34	1
- Sensibilisation travail en hauteur	-	17	21
- Habilitation Electrique	47	12	14
- Recyclage Habilitation Electrique			2
- Echafaudage	-	2	-
- Radio Protection	1	-	
-Sensibilisation Santé Sécurité Environnement Nouveaux arrivants	-	170	10
-Management de la sécurité			37
-Mieux être au travail par la réappropriation des capacités corporelles			33
TOTAL	163	638	539

3.5.2. *Evaluation budgétaire du programme de sécurité et améliorations des conditions de travail au sens de l'article L 4612-16 du Code du Travail :*

2014	427 338 €
2015	1 128 843 €
2016	1 057 735 €

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail

4.1.1. *Horaire hebdomadaire moyen affiché :*

- 40 heures jusqu'au 30/06/83,
- Au 01/10/83, 39 heures ramenées à 38 heures pour les services Production, Contrôle, Administratif,
- Au 01/10/84, réduction de la durée du travail pour ces mêmes services à 37 heures,
- Au 01/01/1998, généralisation de l'horaire à 37 heures pour l'ensemble des services,
- Au 01/01/2000, réduction de la durée du travail dans le cadre de la signature de l'accord ARTT du 14/12/1999.

4.1.2. *Nombre de salariés ayant bénéficié d'un repos compensateur par le système légal :*

	Ingénieurs et Cadres	E.T.A.M.	Ouvriers	Total
2014	0	3	1	4
2015	0	0	0	0
2016	0	0	0	0

4.1.3. *Nombre de salariés bénéficiant d'un système d'horaires individualisés :*

- 31/12/2014 : 476 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2015 : 438 salariés adhèrent à l'horaire variable
- 31/12/2016 : 417 salariés adhèrent à l'horaire variable

4.1.4. *Nombre de salariés occupés à temps partiel :*

2014	32
2015	32
2016	31

4.1.5. Nombre de salariés ayant bénéficié, tout au cours de l'année de 2 jours de repos hebdomadaire consécutifs :

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2014	252	429	65	746
2015	227	432	59	718
2016	224	404	70	698

4.1.6. Nombre moyen de jours de congés annuels non compris le repos compensateur (jours ouvrés) :⁽¹⁾

	Ingénieurs et Cadres	ETAM	Ouvriers	Total
2014	31,02	26,98	21,31	27,27
2015	28,87	26,47	20,96	26,39
2016	33,58	29,23	23,35	30,25

4.1.7. Nombre de jours fériés payés :⁽²⁾

L'ensemble du personnel a bénéficié du paiement de

2014	2015	2016
10 jours fériés	9 jours fériés	8 jours fériés

4.2. Organisation et contenu du travail

4.2.1. Effectif travaillant en équipes :

	2014	2015	2016
Equipes fixes	0	0	0
Equipes alternatives			
Ouvriers	99	87	61
E.T.A.M.	148	119	89
	247	206	150

⁽¹⁾ y compris congés RTT

⁽²⁾ Il s'agit de jours ouvrés uniquement.

4.2.2. *Personnel en continu et semi continu :*

Néant

4.2.3. *Personnel affecté à des tâches répétitives au sens de la définition du travail à la chaîne résultant du décret du 10 Mai 1976 :*

Néant

4.3. Conditions physiques de travail

4.3.1. *Nombre de personnes exposées de façon habituelle et régulière à plus de 80 dbs à leur poste de travail :*

- 2014 : 538 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2015 : 428 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).
- 2016 : 416 personnes ont fait l'objet de surveillance médicale particulière préventive (audiogramme).

4.3.2. *Nombre de travailleurs exposés à la chaleur au sens de la définition contenue dans le décret du 10 Mai 1976 ⁽¹⁾ :*

- 2014 : 3
- 2015 : 3
- 2016 : 3

4.3.3. *Nombre de prélèvements, d'analyses de produits toxiques et mesures :*

- 2014 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2015 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur
- 2016 : Sans objet : Effluents traités à l'extérieur

(1) travaux exposant de façon habituelle et régulière à une forte chaleur ambiante rayonnante.
Dans notre Entreprise ces travaux ne sont pas réalisés de façon continue.

4.4. Transformation de l'organisation du travail

4.4.1. Expériences de transformation de l'organisation du travail améliorant son contenu :

- Poursuite du déploiement du PLM

4.5. Médecine du travail

4.5.1. Nombre d'examens cliniques (visites obligatoires) :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2014	472	477	0	949
2015	467	441	0	908
2016	379	391	0	770

4.5.2. Nombre d'examens complémentaires :

	Travailleurs en continu et Semi-continu	Autres travailleurs soumis à surveillance médicale renforcée	Autres	Total
2014	1 467	2 169	0	3 636
2015	1 545	2 567	0	4 112
2016	1 732	1 102	0	3 534

4.5.3. Part du temps consacré par le médecin du travail à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail :

Le médecin du travail a consacré au service médical de l'Entreprise **125 heures par mois**.

Un tiers de ce temps environ est consacré par le médecin aux réunions du Comité d'Hygiène et de Sécurité, aux visites d'ateliers, à l'analyse et à l'intervention en milieu de travail.

4.6. Travailleurs inaptes

4.6.1. Nombre de salariés déclarés inaptes définitivement à leur emploi par le médecin du travail :

3

4.6.2. Nombre de salariés reclassés dans l'entreprise à la suite d'une inaptitude :

1

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle continue

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation continue :

2014	2,32%
2015	2,51 %
2016	2,49 %

5.2. Montant consacré à la formation continue (€) :

	Exécution du Plan de Formation	Rémunération des stagiaires	Financement de la professionnalisation et du DIF CPF	Autres dépenses (FONGECIF CDD)	Total
2014	378 088	344 881	288 088 ⁽¹⁾	105 052	1 116 109
2015	288 300	398 250	369 707 ⁽²⁾	105 741	1 161 998
2016	329 900	349 291	368 162	99 585	1 146 938

⁽¹⁾ Pas de financement du DIF au titre de la collecte 2014

⁽²⁾ Rajout en 2015 de la contribution Compte Personnel de Formation

⁽³⁾

5.2.1. Nombre de stagiaires :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2014	452	114	535	130	579	46	-	-	1 566	290
2015	511	142	599	155	715	38			1 825	335
2016	584	194	671	58	179	7	0	0	1 431	262

5.2.2. Nombre d'heures de stage :

	Ingénieurs et Cadres		E.T.A.M		Ouvriers Qualifiés		Ouvriers Non qualifiés		Total	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
2014	5 289	1 849	3 701	901	1 766	167	-	-	10 756	2 917
2015	4 196	1 703	3 430	1 013	2 685	248			10 311	2 964
2016	4 016	1 300	4 335	551	1 100	46	0	0	9 592	1 756

5.2.3. Orientations stratégiques formation :

Pour 2016, la politique de formation s'est articulée autour des axes et thèmes suivants

❖ Adaptation, Perfectionnement

- Viser l'excellence pour nos compétences techniques :
 - ✓ Conception
 - ✓ Métiers de la Production par les centres de formation internes TOULOUSE et GIMONT
- Capitaliser sur nos compétences techniques
 - ✓ Conception, Calcul, Ingénierie Systèmes
 - ✓ Production, Industrialisation
- Développer une culture Amélioration continue :
 - ✓ Analyse et Maitrise des risques, Plan d'expériences, Gestion de crise, Management de la connaissance
 - ✓ Management de projets (suite), Structuration du reporting, Maitrise des NRC
- Atteindre l'Excellence opérationnelle
 - ✓ Développer la culture Management de la performance
 - ✓ Qualité totale pour chaque action, responsabilisation de tous
- Elever notre niveau d'Anglais et promouvoir son utilisation

❖ Développement des compétences

- Renforcer, développer, dynamiser nos compétences managériales
 - ✓ Mobilisation du personnel et conduite d'équipe Leadership
 - ✓ Evaluation et Développement de ses collaborateurs
 - ✓ Communication individuelle constructive et mobilisatrice
 - ✓ Communication collective positive
 - ✓ Vigilance sur la qualité de vie au travail
- Ancrer notre culture sécurité :
 - ✓ Déploiement de la Politique Sécurité
 - ✓ Gestion et extension des habilitations
 - ✓ Générer dans tous les secteurs un comportement Sécurité
- Conception , Commercialisation , Maintenance pour de nouveaux produits(extension DOA)
- Analyse financière pour non financiers (EBIT,cash flow,business case...)

5.3. Congés formation

5.3.1. *Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation rémunéré :*

6

5.3.2. *Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé individuel de formation non rémunéré :*

Aucun

5.3.3. *Nombre de salariés auxquels a été refusé un congé individuel de formation :*

Aucun

5.4. Alternance

5.4.1. *Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année :*

0

5.4.2. *Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année :*

0

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel

6.1.1. Participation aux élections (par collège) en :

		Délégués du Personnel (Titulaires)		Comité d'Entreprise (Titulaires)		
		1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	1 ^{er} Collège	2 ^{ème} Collège	3 ^{ème} Collège
2014	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2015	Inscrits	-	-	-	-	-
	Votants	-	-	-	-	-
	Suffrages valablement exprimés	-	-	-	-	-
2016	Inscrits	99	801	149	537	326
	Votants	86	688	128	476	261
	Suffrages valablement exprimés	78	668	123	456	259

6.1.2. Volume global des crédits d'heures alloués pendant l'année considérée (Nombre d'heures théoriques) :

	Délégués du Personnel	Comité d'Entreprise	Délégués Syndicaux	Total
2014	2 700	2 640	1 880	7 140
2015	2 700	2 640	1 880	7 140
2016	2 700	2 640	1 880	7 140

6.1.3. Nombre de réunions avec les représentants du personnel pendant l'année 2016 :

- Le Comité d'Entreprise a été réuni **23 fois en 2016**.
- **20** Réunions des Délégués du Personnel ont eue lieu (**12** réunions DP Toulouse – **11** réunions DP Gimont).

Les Délégués Syndicaux et les Délégués du Personnel ont été reçus par la Direction collectivement ou séparément sur leur demande ou sur convocation de la Direction occasionnellement.

6.1.4. Accords signés dans l'Entreprise pendant l'année 2015 :

- **Le 18 janvier 2016** : Signature par les organisations syndicales CGT, F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant n°3 à l'accord relatif au compte épargne temps du 19 mars 2007 et son avenant n°1 et n°2 du 21 décembre 2012 et du 12 mai 2015
- **Le 27 janvier 2016** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C du Protocole d'accord préélectoral en vue des élections des membres du comité d'entreprise
- **Le 27 janvier 2016** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C du Protocole d'accord préélectoral en vue des élections des délégués du personnel
- **Le 10 février 2016** : Signature par les organisations syndicales F.O et C.F.E / C.G.C du constat établi à la suite de la négociation annuelle sur les salaires effectifs, la durée effective et l'organisation du temps de travail pour les salariés Cadres et non Cadres
- **Le 30 mai 2016**: Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord d'entreprise destiné à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la société LATECOERE
- **Le 29 juin 2016** : Signature par les organisations syndicales C.G.T et F.O de l'accord d'intéressement pour l'année 2016
- **Le 7 juillet 2016** : Signature par les organisations syndicales C.G.T et F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord fixant les modalités de déroulement des négociations sur les accords collectifs pouvant être conclus dans le cadre du projet de réorganisation présenté le 7 juin 2016
- **Le 7 juillet 2016** : Signature par les organisations syndicales F.O de l'accord collectif relatif à la détermination du périmètre d'application des critères d'ordre de licenciement
- **Le 4 Octobre 2016** : Signature par l'organisation syndicale F.O et C.F.E / C.G.C de l'accord majoritaire total conclu dans le cadre des dispositions de l'article L1233-24-1 du Code du Travail
- **Le 11 Octobre 2016** : Signature par l'organisation syndicale F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant à l'accord majoritaire total conclu dans le cadre des dispositions de l'article L1233-24-1 du Code du Travail
- **Le 17 novembre 2016** : Signature par les organisations syndicales C.G.T, F.O et C.F.E / C.G.C de l'avenant n°1 au règlement du Plan d'Epargne Entreprise de la Société LATECOERE signé en date du 20 Novembre 2015

6.1.5. Nombre de personnes bénéficiaires d'un congé d'éducation ouvrière :

2014	16
2015	14
2016	12

6.2. Information et communication

6.2.1. Procédure de concertation :

- C.E., D.P., commission, réunion dans le cadre des négociations annuelles etc...
- Réception par la Direction de toutes les organisations syndicales pour information en plus des périodicités légales.
- Réception à la demande de tout membre qui le souhaite par le Directeur des Ressources Humaines.

6.2.2. Procédure d'accueil :

- Dès l'arrivée sur site du nouvel embauché : remise du Livret d'Accueil, du Règlement Intérieur, de la Charte relative à l'utilisation du système d'Information et du formulaire Parcours d'Intégration.
- Accueil par la Direction des Ressources Humaines, sensibilisation SSE et Qualité puis accueil par le Chef d'Atelier ou le Chef de Service pour intégration du nouvel embauché.
- Personnel d'atelier : lecture et signature des fiches de sécurité lors de l'affectation sur le poste de travail.

6.2.3. Procédure d'information ascendante ou descendante et niveau :

- Réunions d'information destinées à l'ensemble des salariés.
- Réunion d'information du Comité Exécutif au COMOPS.
- Communication des informations hebdomadaires par service.
- Les instances de concertation (voir 6.2.1.) jouent également un rôle éminent dans la transmission de l'information.
- Information orale échangée entre Direction, cadres, encadrement, collaborateurs par contact direct.
- Notes de service ou d'informations diffusées dans les différents services et affichages dans les panneaux d'affichages
- Manuels de procédure
- Publication des informations sur Intranet et sur les écrans aux restaurants d'entreprise
- Newsletters dans les bulletins de paie

6.2.4. Système d'entretiens individuels :

Depuis 2008, mise en place des entretiens annuels

- Ces rendez-vous sont des actes de management indispensables pour :
 - Renforcer le management quotidien des collaborateurs
 - Améliorer l'efficacité globale de l'Entreprise
 - Mobiliser autour de l'amélioration de nos compétences et de la performance
 - Renforcer le rôle de l'encadrement

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Œuvres sociales

7.1.1. Dépenses de l'Etablissement (€) :

	2014	2015	2016
Logement :	215 623	220 929	210 852
Transport :			
- Taxe Transport	878 759	850 430	847 769
- Prime de transport	36 069	34 458	32 039
Restauration :			
- Participation patronale	549 908	532 777	472 708
- Fluides	85 043 (1)	83 404	82 069
- Frais entretien	8 707	11 377	10 782
- Amortissement	1 323	1 562	1 191
Vacances* :	39 748	42 000	45 648
Vêtements de travail :	63 606	60 265	61 180
Total	1 878 786	1 837 202	1 764 238

Vacances* : Convention collective

7.1.2. Versement au Comité d'Entreprise (€) :

2014	2015	2016
<u>767 577</u>	<u>734 476</u>	<u>719 196</u>

(1) Impact d'un Avoir reçu en 2014 car trop facturé en 2013.